



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 07/2020



Objet du préavis

Remise en état du site historique et collège du Château – étape 1

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Historique et Préambule

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) nous avait fait part en 2012 de son inquiétude quant à la sécurité des élèves scolarisés au collège du Château en cas d'incendie. Elle nous avait demandé de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux enfants de fréquenter leur école en toute sécurité.

A cette demande, l'établissement cantonal d'assurance (ECA) avait été contacté pour effectuer une inspection. Puis, un rapport avait été établi en relatant les non-conformités du bâtiment, réparties en mesures urgentes, mesures à planifier et mesures d'exploitation et de maintenance.

Les utilisateurs, les pompiers et les répondants au niveau communal s'étaient rencontrés en 2013 afin d'élaborer une planification des mesures.

A la suite de ceci, les mesures qualifiées comme urgentes avaient été entreprises et sont toujours en application à ce jour soit notamment :

- la gestion des alarmes : les pompiers sont directement appelés en cas d'alarme ;
- l'évacuation en cas d'alarme : des consignes ont été données aux enseignants ;
- l'évacuation du matériel dans les combles, cages escaliers et couloirs ;
- la suppression de cylindres et loquets sur diverses portes.

Pour les mesures de modification du bâtiment, la Commune avait mandaté le bureau CR Conseils, spécialiste en sécurité feu, afin d'établir un concept global de protection incendie de l'ensemble du site historique comprenant :

- le collège du Château ;
- le Musée ;
- les salles Cluny, Pierre Viret et Capitulaire ;
- les salles du Tribunal ;
- le bâtiment des Régents ;
- le Temple.

L'application du concept de protection incendie s'est très vite trouvée en porte-à-faux avec les prérogatives de la protection des bâtiments historiques, plus précisément pour le collège comprenant le risque le plus élevé de par son affectation et les contraintes pratiques. Beaucoup d'échanges ont eu lieu entre le Service des Bâtiments, l'ECA et les Monuments et sites du canton (DGIP) pour traiter cette problématique. Ceci a passablement retardé la définition de mesures acceptables pour toutes les parties notamment en terme financier.

En parallèle une révision des normes AEAI est entrée en application au 1^{er} janvier 2015 et a donné lieu à certaines adaptations de la démarche notamment en terme d'approbation du concept incendie.

Enfin le projet établi en 2016 a été mis en attente de la planification scolaire et de l'avènement du projet de mise en valeur de l'Abbatiale qui avait un impact direct sur le Collège par la suppression de deux classes affectées à l'activité du Musée.

La stratégie de remise en état du site historique prévoit des mesures sur deux étapes principales :

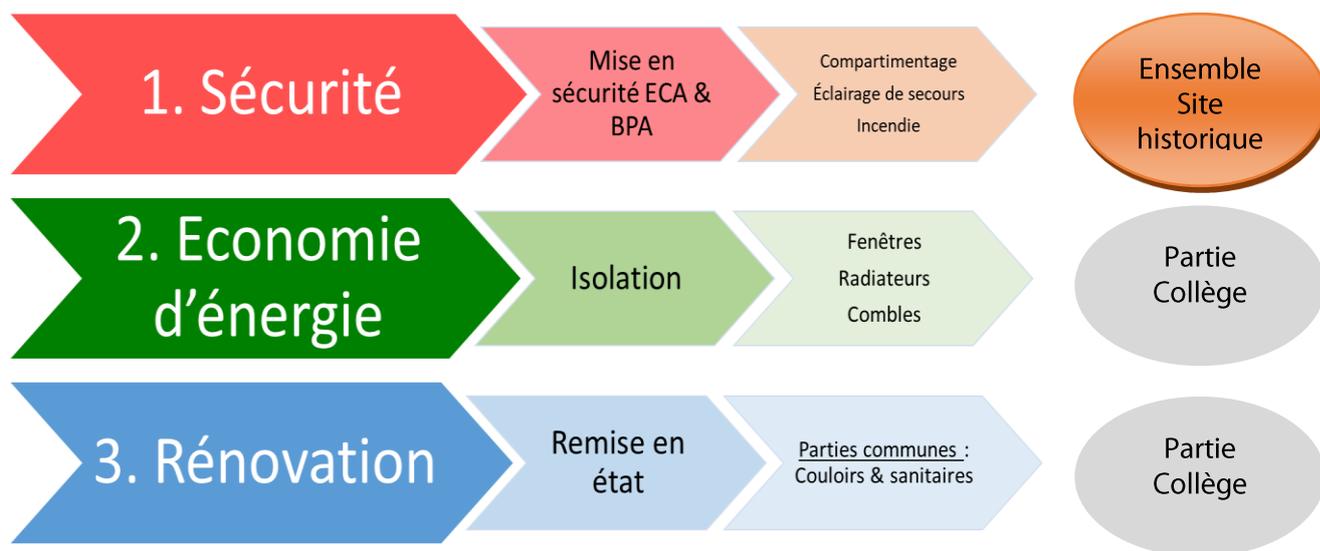
2020 – 2021 étape 1 : Mesures axées sur l'intérieur du bâtiment, les mises en conformité et l'assainissement énergétique, phase partielle de rénovation

2023 – 2025 étape 2 : Amélioration, phase de rénovation, mesures de mise en valeur intérieures et extérieures

Le présent préavis fixe le périmètre des mesures comme suit :

- sécurité pour l'ensemble du site historique ;
- mesures de remise en état pour le collège du Château.

Etape 1 : 3 objectifs visés :



Ces trois objectifs sont impératifs et ne contrarieront aucune affectation future en cas de fin d'exploitation du collège.

En effet, l'exploitation scolaire du bâtiment est tributaire de l'avancée du projet de la nouvelle Ecole Professionnelle, qui après sa réalisation, permettra à la Commune la récupération d'environ 10 salles de classes vers l'Ancien Hôpital.

Au vu de la taille que représente l'ensemble du site historique, il est prévu de travailler en deux voire trois étapes qui feront l'objet de préavis distincts d'ici 2025.

Quant à la prochaine étape, objet d'un futur préavis, les travaux pourront être planifiés lors de la prochaine législature. Il s'agira notamment de la mise en valeur du collège et notamment de l'entretien des façades et d'éventuels travaux intérieurs dans les salles dans la mesure de l'occupation du moment des locaux.

Pour cet objectif, il s'agira d'effectuer un projet sur l'ensemble des façades du collège du Château, pour une mise en cohérence de celles-ci avec les autres bâtiments notamment l'Abbatiale.

La consultation et la participation des Monuments et Sites du canton seront requises pour définir les mesures de mise en valeur. Il sera certainement possible de s'inspirer de l'Abbatiale.

2. Objet du préavis et détails du cahier des charges de la 1^{ère} étape

Comme mentionné ci-avant, le préavis comprend le cahier des charges suivant pour atteindre les objectifs fixés.

2.1. Sécurité

Les mesures sécuritaires comprennent :

- la mise en sécurité ECA (annexe n°1) ;
- la mise en sécurité BPA ;
- la mise en conformité des installations électriques.

2.1.1. La mise en sécurité ECA

Le concept comporte la création de compartiments par la mise en place de portes coupe-feu, contrôle du paratonnerre, contrôle de la détection incendie et des extincteurs et la mise en place d'un éclairage de secours et d'une signalisation.

Collège du château :

- mise en place de nouvelles portes de compartimentage asservies (tenues ouvertes par aimant) ;
- mise en place de portes coupe-feu dans les salles ;
- mise en place d'un éclairage de secours/signalétique dans les couloirs ;
- doublage du plafond bois dans la cage d'escalier située sous la bibliothèque ;
- mise en place de fenêtres Ei30 donnant sur l'aile de l'Abbatiale et bureaux du Musée ;
- mise en place de poignées SN EN 179 sur les 4 portes extérieures pour éviter de changer le sens d'ouverture de celles-ci, ce qui modifierait le cadre extérieur dont le SIPAL souhaite conserver.

Certaines mesures demandées par l'ECA, comme le doublage des plafonds bois ou la modification des portes de sortie n'étant pas réalisables dans un bâtiment historique et protégé, des discussions directes entre le DGIP et l'ECA ont permis de trouver des compromis entre la mise en conformité visant à améliorer la sécurité et le maintien de la valeur architecturale du bâtiment.

Il s'agira notamment du remplacement des portes non EI30 et sans intérêt de protection.

Les 4 portes extérieures en bois deviendront des portes de sorties de secours sans changement d'ouverture mais en remplaçant le dispositif de fermeture par un système d'ouverture d'urgence conforme à la norme EN 179. Le tout en accord avec l'ECA et le DGIP.

⇒ Annexe n°1 (plans des étages d'évacuation incendie - collège)

2.1.2. Mise en sécurité BPA

Des défauts liés aux normes BPA ont été identifiés et seront corrigés durant les travaux.

Il s'agit notamment de la mise en place de :

- garde-corps devant les fenêtres et dans les cages d'escaliers ;
- poignées bloquantes sur les vantaux des fenêtres.

La Commune a déjà mis en place des barrières de sécurité provisoires.



Exemple de barrière non conforme



Exemples de barrières provisoires



2.1.3. Mise en conformité des installations électriques

Lors du contrôle périodique des installations électriques par l'entreprise Cinelec, certains défauts avaient été constatés et devaient impérativement être corrigés dans un délai donné.

Au vu de l'urgence, la Municipalité avait mandaté la société Groupe e Connect SA pour exécuter les mises en conformité urgentes. Cependant, certains défauts n'ont pas pu être corrigés, notamment la mise en place de l'éclairage de secours traitée dans le cadre de ce préavis.

Au vu de leur vétusté et des réparations à y apporter, il est prévu de remplacer les différents tableaux électriques obsolètes présents sur le site, ainsi qu'une séparation de comptage par bâtiment. Plusieurs bâtiments du site ont déjà fait l'objet d'assainissement des installations électriques (pour exemple l'Abbatiale lors des travaux de restauration). Il s'agit, dans le cadre de ce préavis, d'exécuter les mêmes travaux concernant la partie du collège. La mise en conformité, de moindre importance sur les autres bâtiments du site historique, est également prévue dans le présent préavis.



Exemples de tableaux à changer

2.2. Energie

2.2.1. Mesure d'économie d'énergie électrique, remplacement des luminaires existants

Vu l'obsolescence de la séparation de comptage des bâtiments qui composent le site historique, il est difficile d'établir des statistiques précises. En 2018, le site historique, collège, salles, Musée, Tribunal et cave communale, a consommé près de 130'000 kWh représentant la consommation moyenne d'environ 40 ménages suisses. Si ce résultat ne permet pas d'identifier clairement le bâtiment le plus énergivore, on peut aisément en déduire que le collège du Château est le consommateur le plus important du site. Sachant qu'en règle générale la dépense énergétique pour les écoles établit un ratio de près de 70 % pour l'éclairage, il est conseillé de porter une attention particulière à ce dernier d'ailleurs obsolète au collège du Château. Dès lors, les WC et couloirs seront équipés de luminaires LED sur détection. Le changement de luminaires est prévu également sur les autres bâtiments du site historique.



Exemples de luminaires qui seront changés

2.2.2. Mesure d'économie d'énergie thermique, remplacement des fenêtres

La plupart des fenêtres donnant sur la cour intérieure sont inefficaces et en état de décrépitude avancé. Dès lors, il est prévu de remplacer l'ensemble des fenêtres des couloirs du collège du Château par un vitrage plus performant avec cadres exécutés à l'identique en regard des monuments historiques.

Aile droite du bâtiment (façade crépis jaune) :

- 6 fenêtres voutées, niveau rez-de-chaussée ;
- 4 fenêtres, donnant sur l'aile de l'Abbatiale doivent être en Ei30, selon ECA ;
- 15 fenêtres, oscillant-battant, 2 vantaux et croisillons.

Aile gauche du bâtiment :

- 6 fenêtres, oscillant-battant, 1 vantail et croisillons ;
- 1 fenêtre double, oscillant-battant, 1 vantail et croisillons ;
- 4 fenêtres, donnant sur le Musée doivent être en Ei30, selon ECA.



⇒ Annexe n°2 (plan des façades avec fenêtres donnant sur la cour intérieure, collège du Château)

2.2.3. Mesure d'économie d'énergie thermique, isolation

Toujours par mesure d'économie énergétique, de réduction des coûts et de confort des utilisateurs, la 2^e mesure à entreprendre est d'apposer une isolation thermique (panneaux rigides) sur la dalle des combles, afin de :

- minimiser la déperdition de chaleur en hiver et la surchauffe en été, soit rétablir un équilibre durant ces deux périodes ;
- apporter un confort thermique aux utilisateurs durant ces 2 saisons ;
- baisser la consommation du chauffage durant l'hiver.

⇒ Annexe n° 3 (plan des combles, niveau dalle, Collège)

2.2.4. Mesure d'économie d'énergie thermique - chauffage

L'ensemble de la production de chaleur du site historique est assuré par deux chaudières à gaz centralisées au sous-sol du bâtiment du Tribunal. La production de chaleur ainsi que les sous-stations ont été assainies en 2006. La consommation énergétique de l'ensemble du site est d'environ 571'000 kWh. Cette valeur de consommation est trop importante malgré la typologie des bâtiments chauffés qui sont tous classés en indice énergétique G. L'objectif est de ramener cette consommation à un maximum de 400'000 kWh par an, soit une réduction de près de 30 %.

A relever que l'Abbatiale et le Temple sont des bâtiments extrêmement énergivores dans la mesure où les demandes de chaleur ne sont pas souvent en adéquation avec l'utilisation et la fréquentation des lieux. Il est prévu de réaliser une meilleure efficacité des réglages des périodes de chauffage par des mesures simples au Temple. La distribution de chaleur de l'Abbatiale a été totalement assainie et mise en service en novembre 2019. Un comptage de chaleur a été installé et permettra de mieux identifier une éventuelle surconsommation du bâtiment et d'effectuer un réglage plus efficace.

Jusqu'à ce jour, nous ne connaissons que la consommation en chaleur de l'ensemble du site sans pouvoir détecter d'éventuelles anomalies ou surconsommations si ce n'est par des températures inappropriées mesurées dans les locaux.

Des sous-compteurs seront dès lors installés et permettront de connaître la consommation de chaleur de chaque zone (école, Temple, appartements, cave, Musée, etc.).

Actuellement, les différentes salles ne sont équipées que ponctuellement de vannes thermostatiques (environ 30 %) et certaines nécessitent leur remplacement. Certaines salles sont équipées de radiateurs électriques d'appoint alors que d'autres sont largement surchauffées.

Il est prévu d'équiper l'ensemble des radiateurs de vannes thermostatiques avec préréglage et limitation de la température maximum. Le principal avantage de la pose de vannes thermostatiques est qu'elle permet de régler et surtout de limiter la température à l'intérieur des pièces. Avec des vannes manuelles, les locaux sont la majorité de l'année surchauffés. En sachant que la baisse de 1°C de la température ambiante représente une économie d'énergie d'environ 7%, la pose de vannes thermostatiques et l'équilibrage représente un potentiel d'économie substantiel.



Un ébouage sera également effectué afin de garantir le bon fonctionnement, le rendement et la maintenance des installations de chauffage.

2.3. Rénovation

2.3.1. Rénovation des sanitaires

Les revêtements des sols et murs des sanitaires de l'école sont détériorés et les appareils vétustes. Les revêtements seront rénovés et appareils remplacés. Les appareils seront prévus avec des raccords permettant de les enlever et les modifier à moindre coût en cas de changement d'affectation future du bâtiment.

Certaines colles de carrelage des sols contiennent de l'amiante. Les cloisons de séparation des WC sont en « Eternit » amianté. Ces éléments seront traités et évacués par une entreprise de désamiantage. A ce jour, malgré la vétusté du carrelage et des cloisons, il n'y a aucun risque pour les utilisateurs.



Etat actuel des sanitaires

Etage 1 – WC 116 : sol + faïence à neuf / appareils et cloisons à neuf

Etage 1 – WC 148 : sol + faïence à neuf / appareils et cloisons à neuf

Etage 2 – WC 248 : sol + faïence à neuf / appareils et cloisons à neuf

Etage 2 – WC 254 : sol + faïence à neuf / appareils et cloisons à neuf

⇒ Annexe n°4 (plan des salles d'eau - Collège)

2.3.2. Peinture des couloirs

Il est prévu de repeindre les couloirs intérieurs de l'école totalement défraîchis qui laissent une impression d'intérieur complètement vétuste et insalubre.



⇒ Annexe n°5 (plan des couloirs intérieurs, collège)

3. Amélioration, 2^e étape (pour information)

3.1. Remise en état des revêtements des façades

Il serait judicieux d'envisager, d'un point de vue esthétique, le rafraîchissement des peintures et nettoyage des façades donnant sur la cour intérieure du collège du Château, qui à ce jour n'ont jamais été touchées et laissent une impression vétuste. Pour le choix des teintes et les travaux d'exécution du nettoyage des façades, une collaboration avec le service des monuments historiques et le SIPAL devra être mise en place.

3.2. Peinture des classes

Le revêtement des salles du collège n'a subi que de faibles interventions et laisse une impression d'intérieur complètement vétuste et presque insalubre. Cette remise en état fera l'objet d'un futur préavis.



⇒ Annexe n°6 (plan des salles)

Au vu des travaux conséquents et prioritaires à traiter dans ce préavis, et comme indiqué précédemment, ces améliorations feront l'objet d'un prochain préavis.

4. Procédure

S'agissant de travaux de mise en sécurité, la Commune est l'autorité compétente pour valider les mesures préconisées. Depuis le début de ce projet, la DGIP (SIPAL), l'ECA et la DGEO ont été associés aux diverses séances et discussions. Le bureau Richard Conseils, bureau spécialisé en sécurité, a établi le plan des mesures. Une enquête publique des travaux n'est pas nécessaire.

5. Coût des travaux

5.1. Sécurité

	Mise en sécurité ECA	Devis TTC
Collège du Château	Portes coupe-feu (y.c. asservies), yc cloisons Ei30	Fr. 150'000.—
y compris Musée et bâtiment des Régents	Serrures et cylindres	Fr. 32'000.—
	Mise en place d'un plan de clés + cylindres	Fr. 18'000.—
	Mise en place d'un éclairage de secours	Fr. 45'000.—
Couloirs extérieurs (tunnels ouest et est)	Mise en place d'un éclairage de secours	Fr. 22'000.—
Salles Cluny, Pierre Viret et Capitulaire	Mise en place d'un éclairage de secours	Fr. 23'000.—
Tribunal	Mise en place d'un éclairage de secours	Fr. 8'000.—
Bâtiment des Régents communs	Mise en place d'un éclairage de secours	Fr. 3'500.—
Cave de Corcelles	Mise en place d'un éclairage de secours	Fr. 1'500.—
Temple	Mise en place d'un éclairage de secours	Fr. 32'000.—
Divers	Contrôle des paratonnerres	Fr. 10'000.—
Mise en conformité BPA	Mains courantes et protections	Fr. 28'000.—
Total Sécurité ECA+BPA		Fr. 371'500.—

5.2. Energie

	Mise en conformité installations électriques	Devis TTC
collège	Remplacement des tableaux électriques	Fr. 27'000.—
	Mise en conformité OIBT 2013 - Collège	Fr. 15'000.—
Site historique sans le collège	Mise en conformité OIBT	Fr. 10'000.—
	Remplacement des tableaux électriques	Fr. 90'000.—
Site historique : collège, Temple, Régents, salles Pierre Viret, Cluny, Tribunal, bureaux du Musée	Lustrerie	Fr. 124'000.—
Sous-total	Mise en conformité électrique et lustrerie	Fr. 266'000.—

	Mesures d'économie d'énergie thermique	
Collège du Château	Remplacement des fenêtres	Fr. 88'000.—
Site historique	Pose de sous-compteurs de chaleur	Fr. 70'000.—
	Remplacement des vannes thermostatiques et radiateurs	Fr. 135'000.—
	Equilibrage hydraulique	Fr. 15'000.—
Sous-total	Mesures d'économie d'énergie thermique	Fr. 220'000.—
TOTAL	Energie	Fr. 486'000.—

5.3. Rénovation

	Remise en état	Devis TTC
Collège couloirs	Peinture des couloirs intérieurs	Fr. 150'000.—
Collège sanitaires	Désamiantage	Fr. 22'000.—
	Peinture des WC - plafonds	Fr. 7'500.—
	Carrelage (sols et murs)	Fr. 36'000.—
	Cloisons	Fr. 18'500.—
	Sanitaires – appareillage et travaux	Fr. 55'500.—
TOTAL	Rénovation	Fr. 289'500.—

5.4. Totaux

		Devis TTC
Total net	Ensemble des travaux	Fr. 1'147'266.—
Divers et imprévus	Env. 10 %	Fr. 115'000.—
TOTAL	Total arrondi de Fr. 1'262'266.—	Fr. 1'270'000.—

6. Echéancier prévisionnel des travaux

Planification et préparatifs - adjudications	avril - juin 2020
Phase 1 des travaux	juillet – août 2020
Travaux ponctuels selon exploitation des bâtiments	septembre 2020 à juin 2021
Phase 2 des travaux	juillet - août 2021
Travaux ponctuels et finitions	septembre à décembre 2021
Fin des travaux	décembre 2021

Cet échéancier sera établi en coordination avec les utilisateurs des locaux en privilégiant notamment les interventions durant les périodes des vacances scolaires. L'échéancier détaillé sera planifié à la suite de la décision du Conseil communal.

7. Financement

Pour financer ces travaux, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 24/2016). En prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 1'270'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués se situeraient aux environs de Fr. 61'131'000.—.

La Municipalité prévoit d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

Frais de fonctionnement annuels :

Amortissement :	3.33%	de Fr. 1'270'000.—	Fr. 43'333.—
Intérêts :	2%	de Fr. 1'270'000.—	<u>Fr. 25'400.—</u>
Total :			<u>Fr. 68'733.—</u>

A relever que les frais engagés pour l'école auront une incidence sur le prix de location à l'ASIPE dès 2022 dont l'amortissement et les intérêts sont inclus dans les frais d'exploitation.

8. Conclusions

L'ensemble de ces travaux revêt une importance capitale dans la démarche d'assainissement des bâtiments communaux tant sur le plan énergétique que du point de vue de l'obsolescence de bâtiments d'importance nationale.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 07/2020 de la Municipalité du 4 mars 2020 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser les travaux de remise en état du site historique et collège du Château, étape 1, tels que décrits dans le présent préavis, pour un montant de Fr. 1'270'000.— TTC ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'270'000.— TTC ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'270'000.— et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 4 mars 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

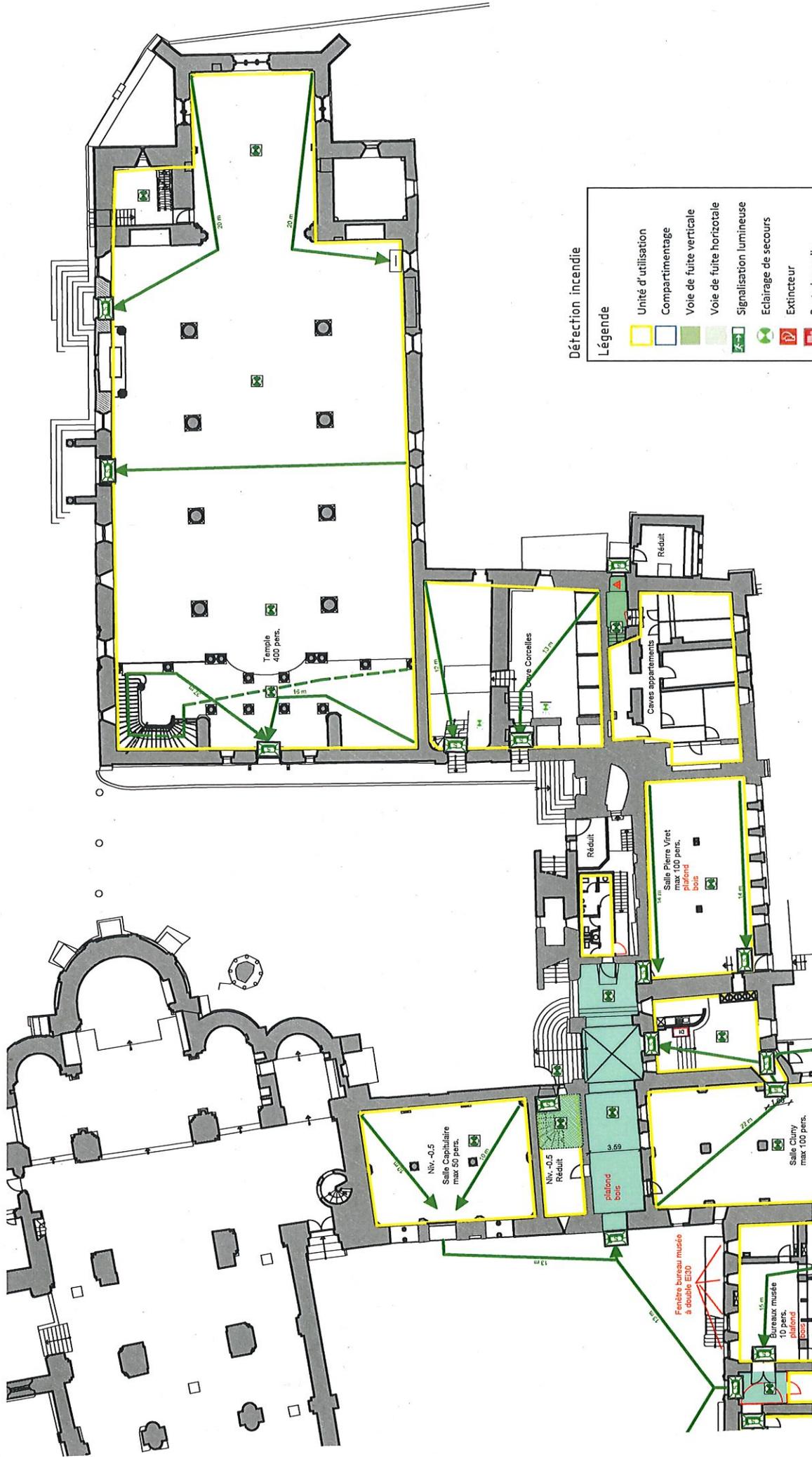
(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

- Annexe** : n° 1 – plans concept ECA, y.c. portes
n° 2 – plans des vues façades, fenêtres
n° 3 – plans combles
n° 4 – plans sanitaires, salles d'eau
n° 5 – plans des couloirs
n° 6 – plans des classes

Municipal délégué : M. Julien Mora



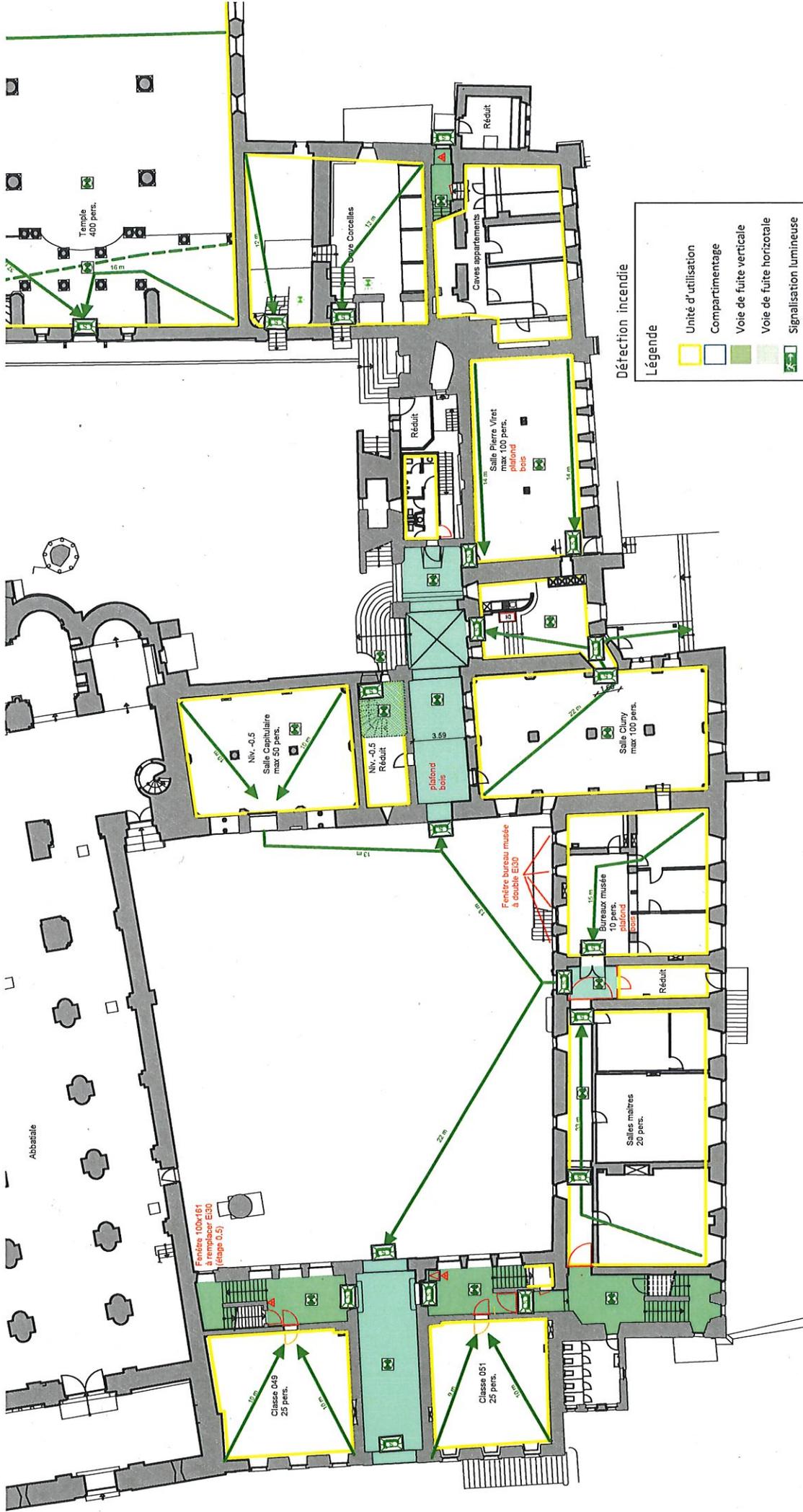
SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

SITE HISTORIQUE

REZ-DE-CHAUSSEE 1/2

CONCEPT ECA

DATE 19.10.2015 /LS	
DATE 03.02.2020 /SN	



Détection incendie

Légende

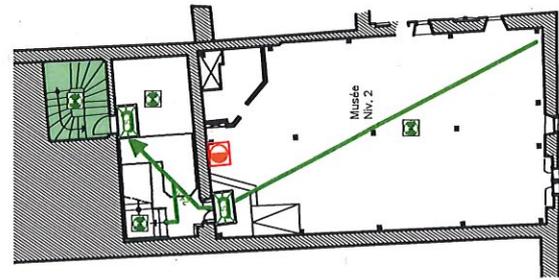
- Unité d'utilisation
- Compartimentage
- Voie de fuite verticale
- Voie de fuite horizontale
- Signalisation lumineuse
- Eclairage de secours
- Extincteur
- Poste incendie
- Bouton poussoir
- Klaxon d'alarme feu
- Sprinkler
- Détection incendie
- Tableau DI principal
- Tube à clé pompier

SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

DATE 19.10.2015 /LS	
DATE 03.02.2020/SN	
DATE	

SITE HISTORIQUE
REZ-DE-CHAUSSEE 2/2
CONCEPT ECA





Détection incendie

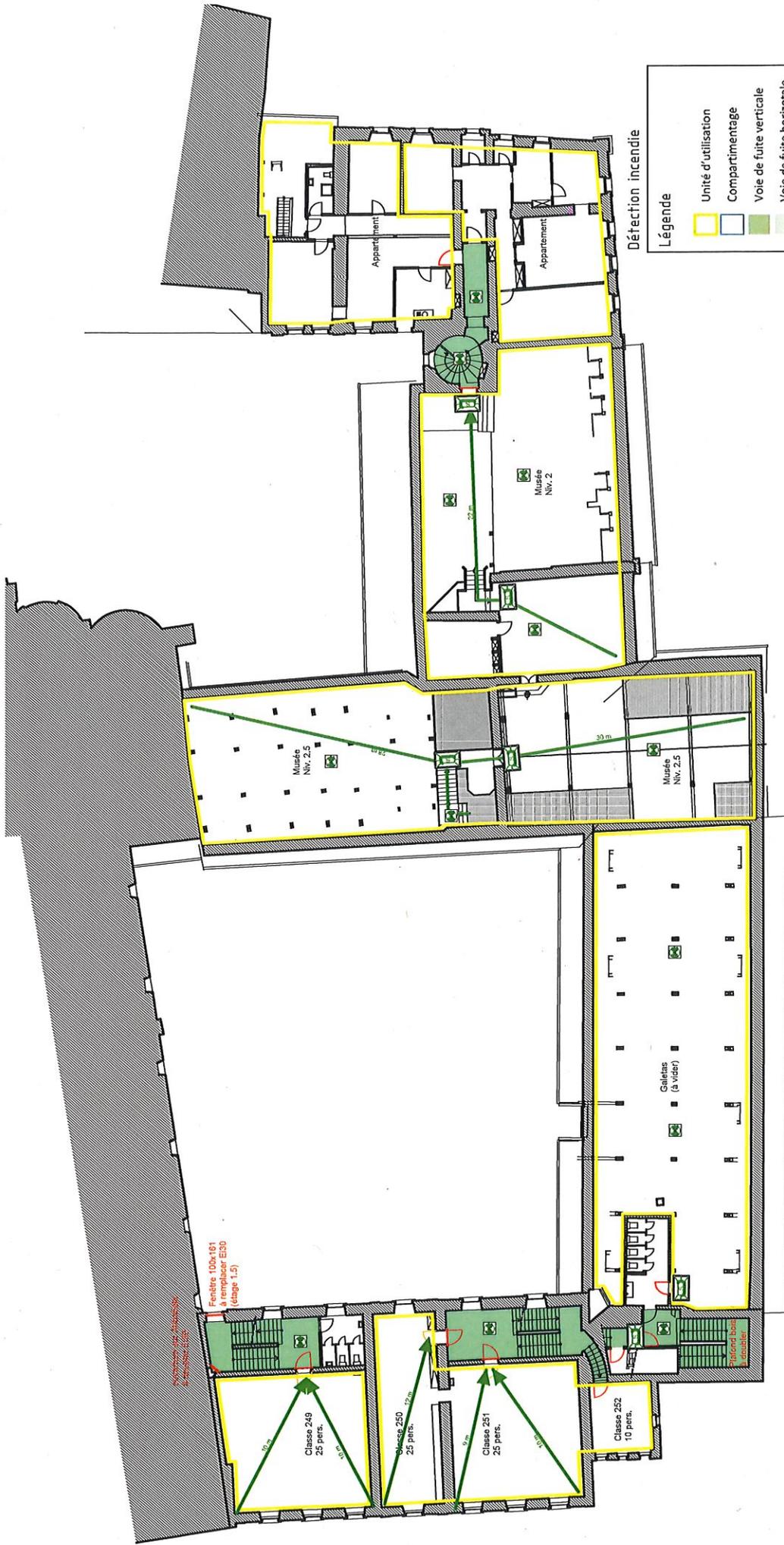
Légende

	Unité d'utilisation
	Compartmentage
	Voie de fuite verticale
	Voie de fuite horizontale
	Signalisation lumineuse
	Eclairage de secours
	Extincteur
	Poste incendie
	Bouton poussoir
	Klaxon d'alarme feu
	Sprinkler
	Détection incendie
	Tableau DI principal
	Tube à clé pompier

ANNEXE N°1

SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

	SITE HISTORIQUE		DATE 19.10.2015 /LS
	ETAGE 1		DATE 03.02.2020 /SN
CONCEPT ECA			



Détection incendie

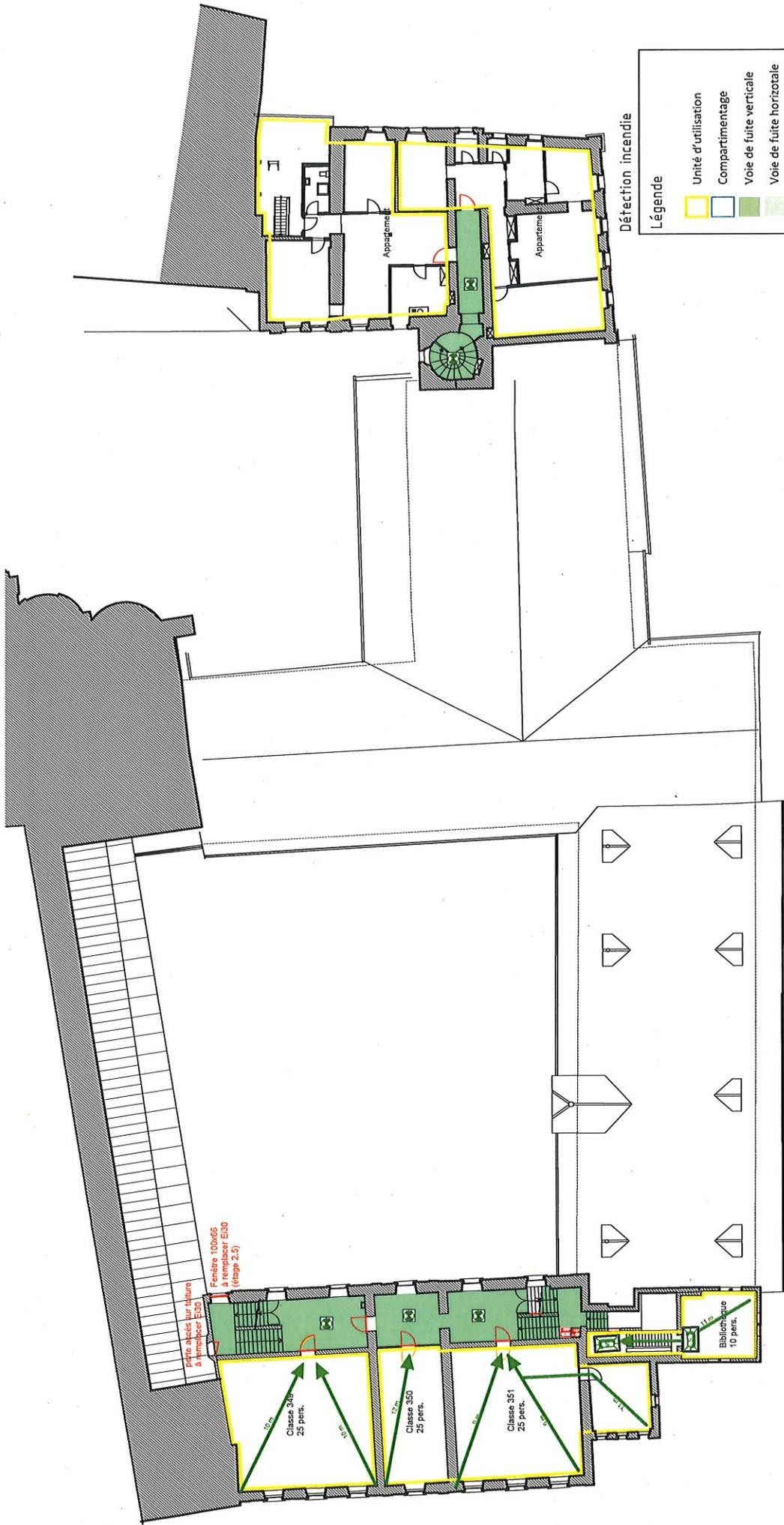
Légende

- Unité d'utilisation
- Compartimentage
- Voie de fuite verticale
- Voie de fuite horizontale
- Signalisation lumineuse
- Eclairage de secours
- Extincteur
- Poste incendie
- Bouton poussoir
- Klaxon d'alarme feu
- Sprinkler
- Détection incendie
- Tableau DI principal
- Tube à clé pompier

SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

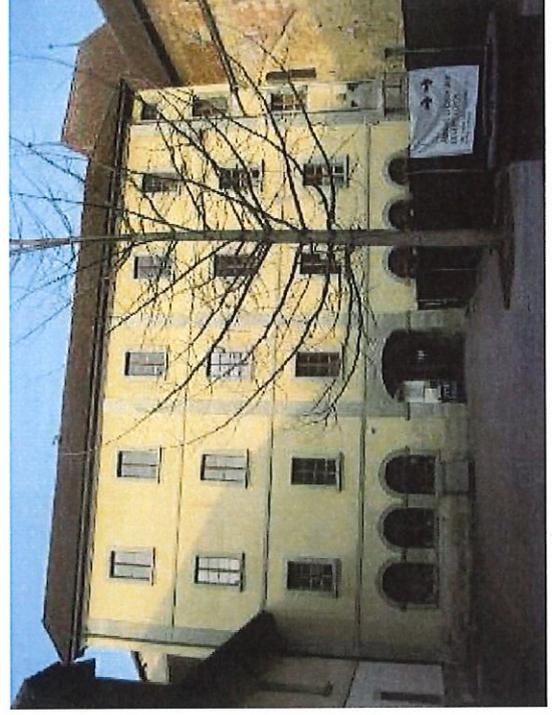
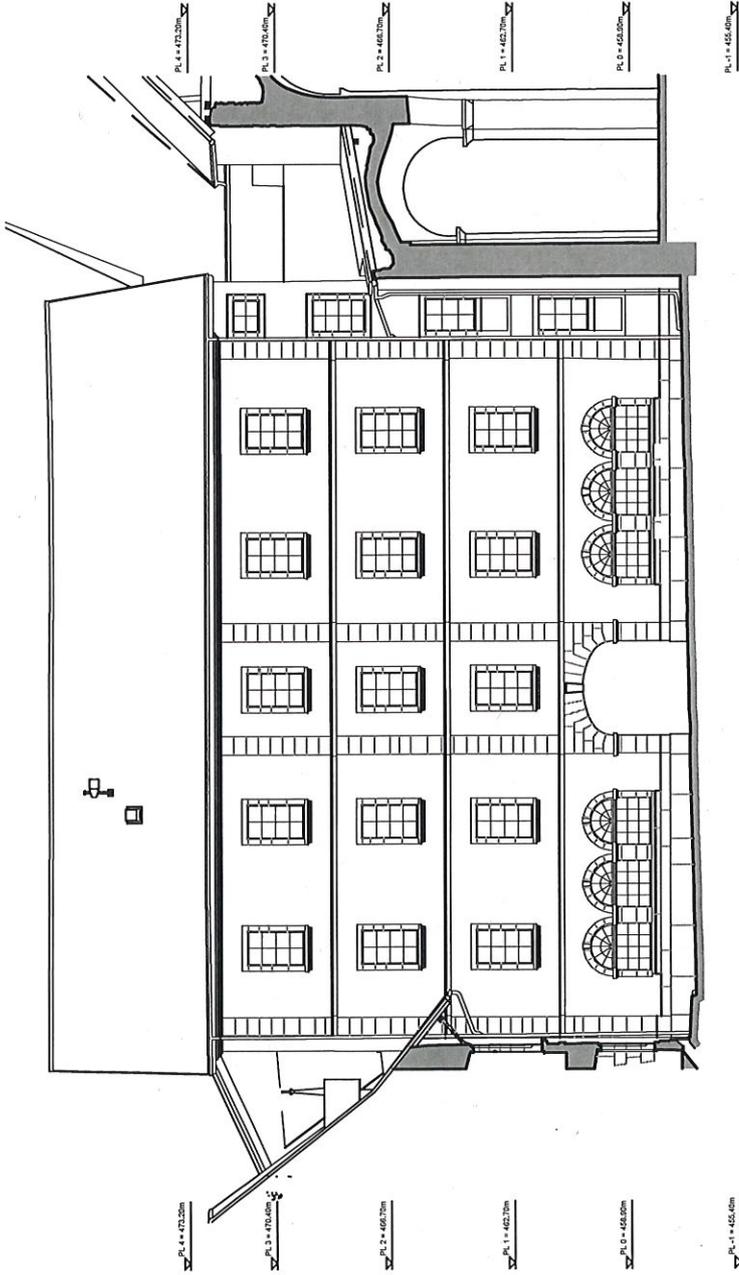
SITE HISTORIQUE	DATE 19.10.2015 /LS
	DATE 03.02.2020 /SN
ETAGE 2	
CONCEPT ECA	





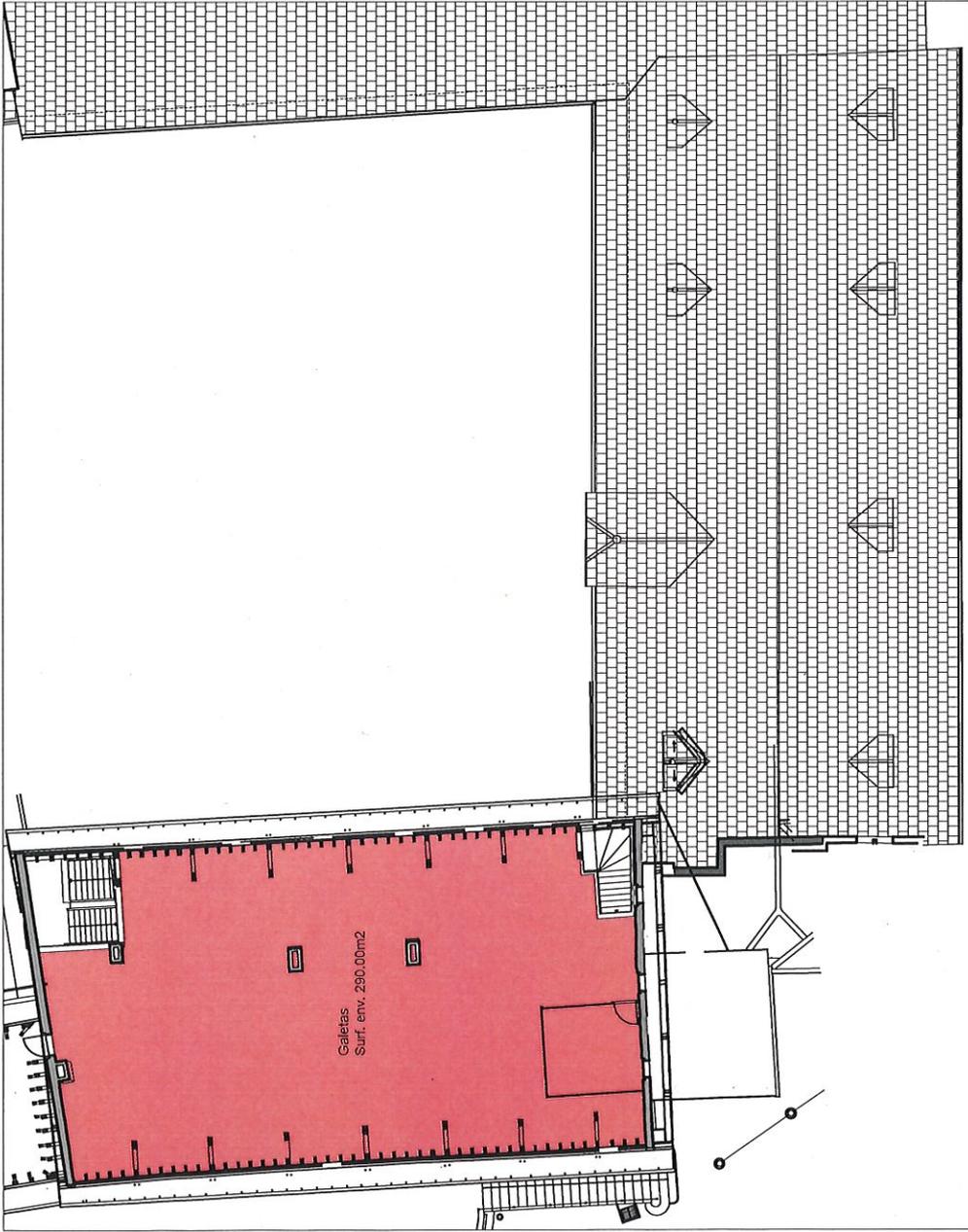
SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

SITE HISTORIQUE ETAGE 3 CONCEPT ECA	DATE 19.10.2015/ LS
	DATE 03.02.2020/ SN



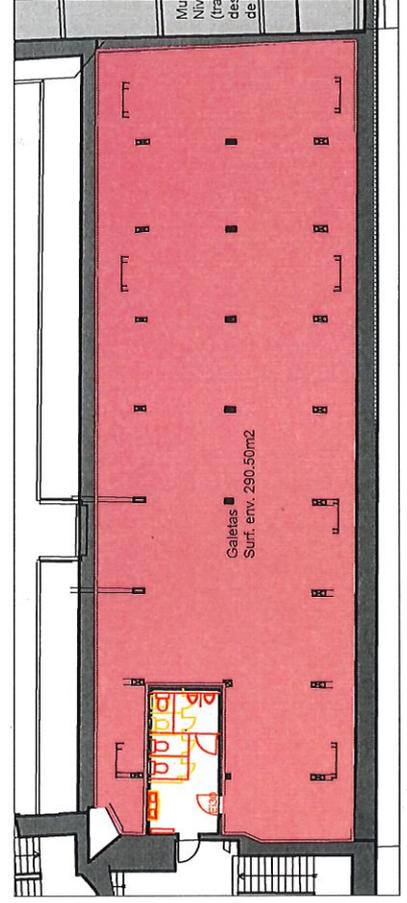
SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

Payenne	SITE HISTORIQUE école	DATE 03.12.2019/SN
	Vue	
FACADES		



COMBLES
dalle sur Etage 3 - Aile droite

COMBLES
dalle sur Etage 2 - Aile gauche

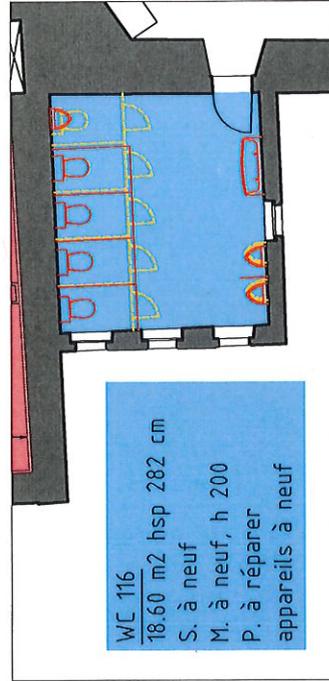


Payenne	SITE HISTORIQUE		DATE 20.01.2020 / SN
	COMBLES		
Plan			

ETAGE 1er

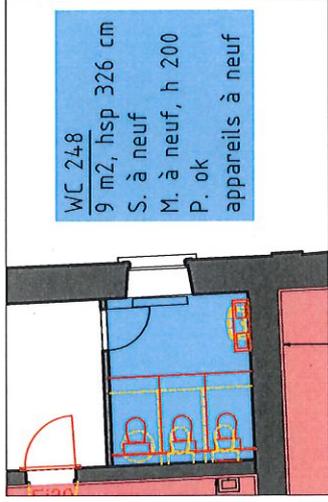


WC n°148 H. - Aile droite collège
 Surface m2 plafond : 9.60m2
 Surface m2 murs : 15.55m2

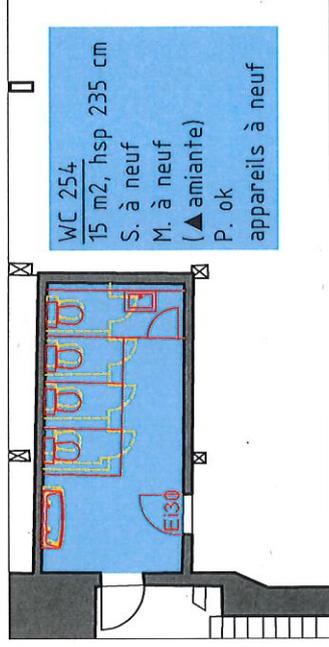


WC n°116 H. - Aile gauche collège
 Surface m2 plafond : 18.60m2
 Surface m2 murs : 30.00m2

ETAGE 2ème

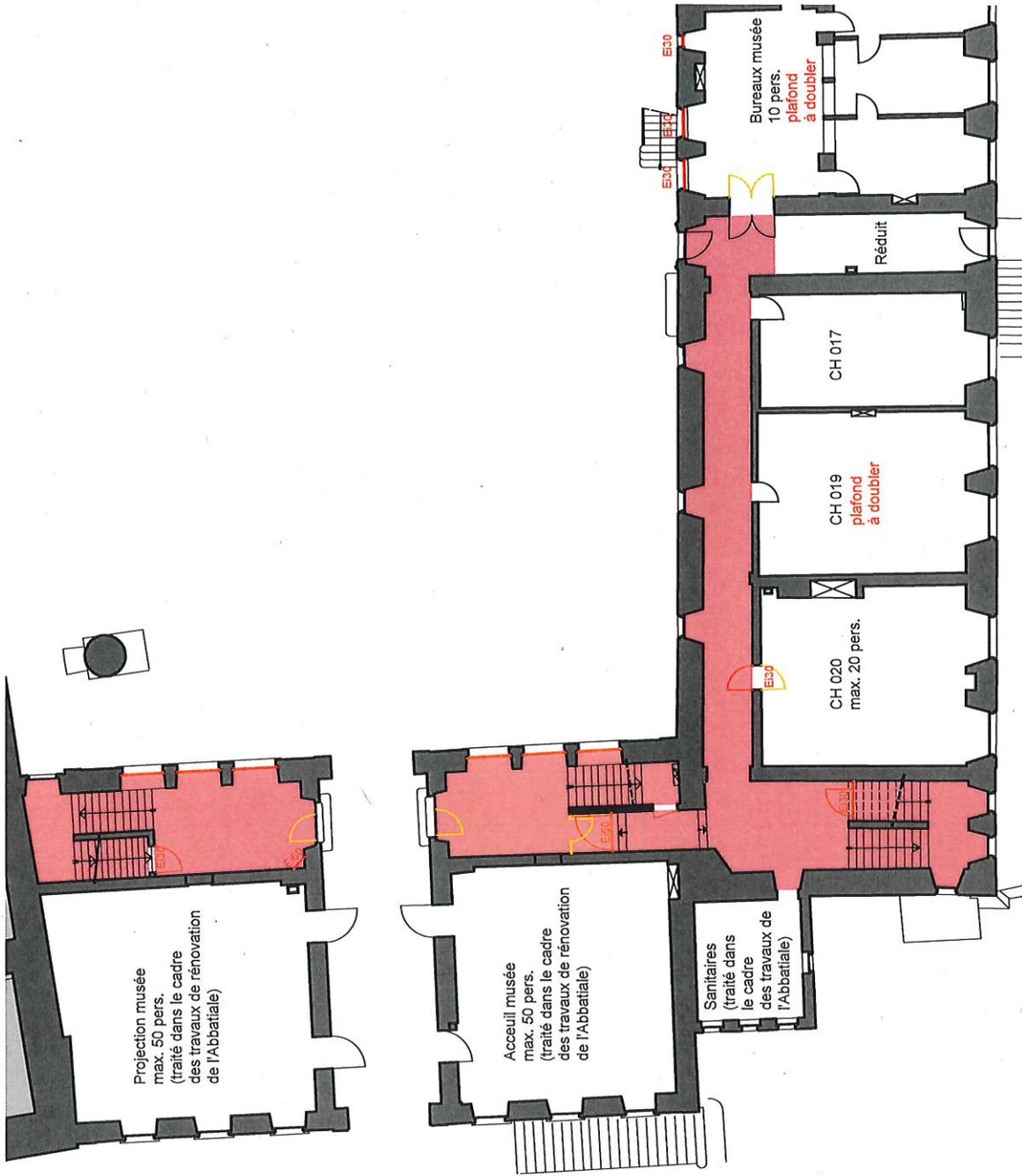


WC n°248 F. - Aile droite collège
 Surface m2 plafond : 9.00m2
 Surface m2 murs : 30.00m2



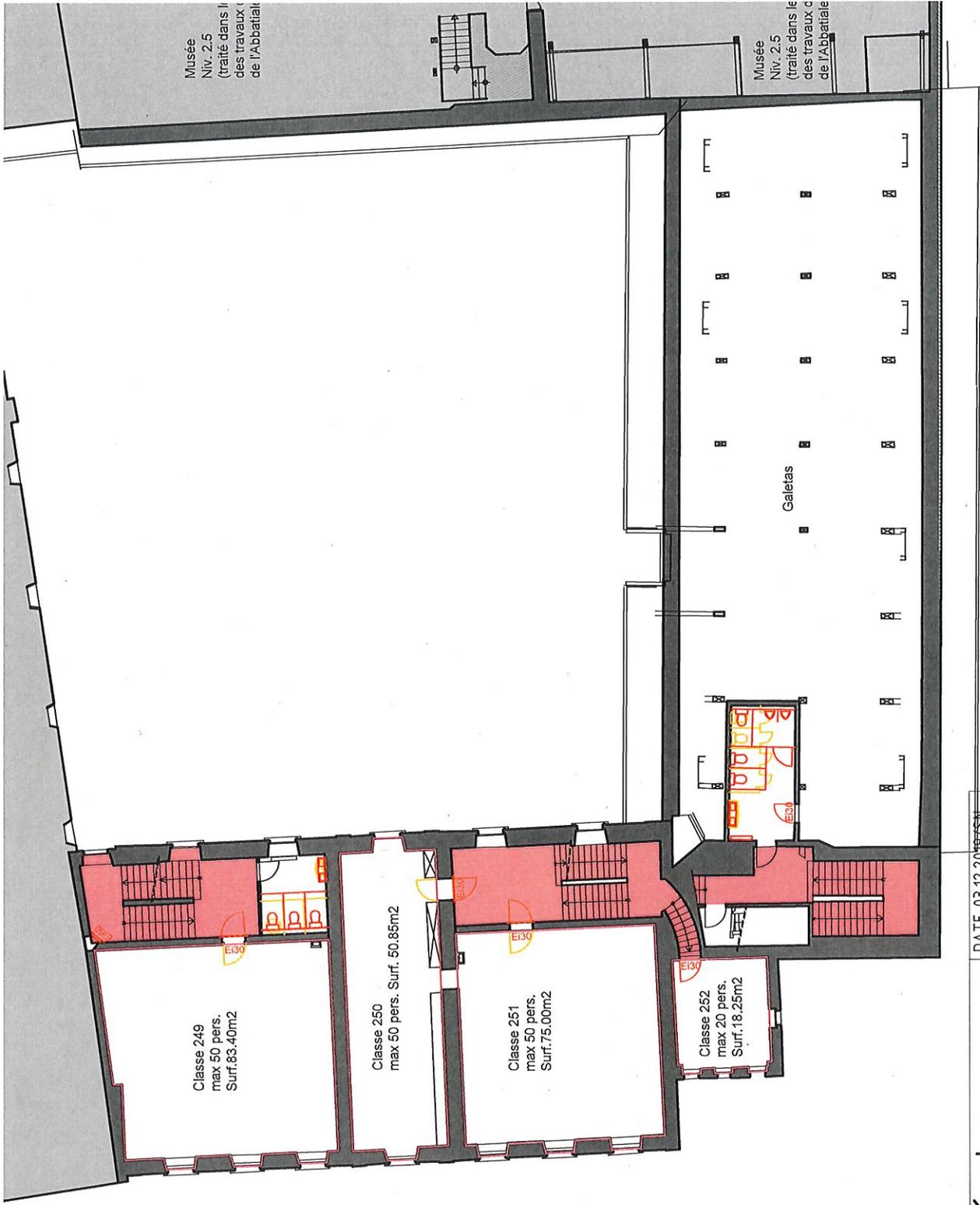
WC n°254 F. - Aile gauche collège
 Surface m2 plafond : 15.00m2
 Surface m2 murs : 40.00m2

Payenne	SITE HISTORIQUE	DATE 31.10.2019 / SN
	SALLES D'EAU	MOD: 30.01.2020 / SN
Plan		



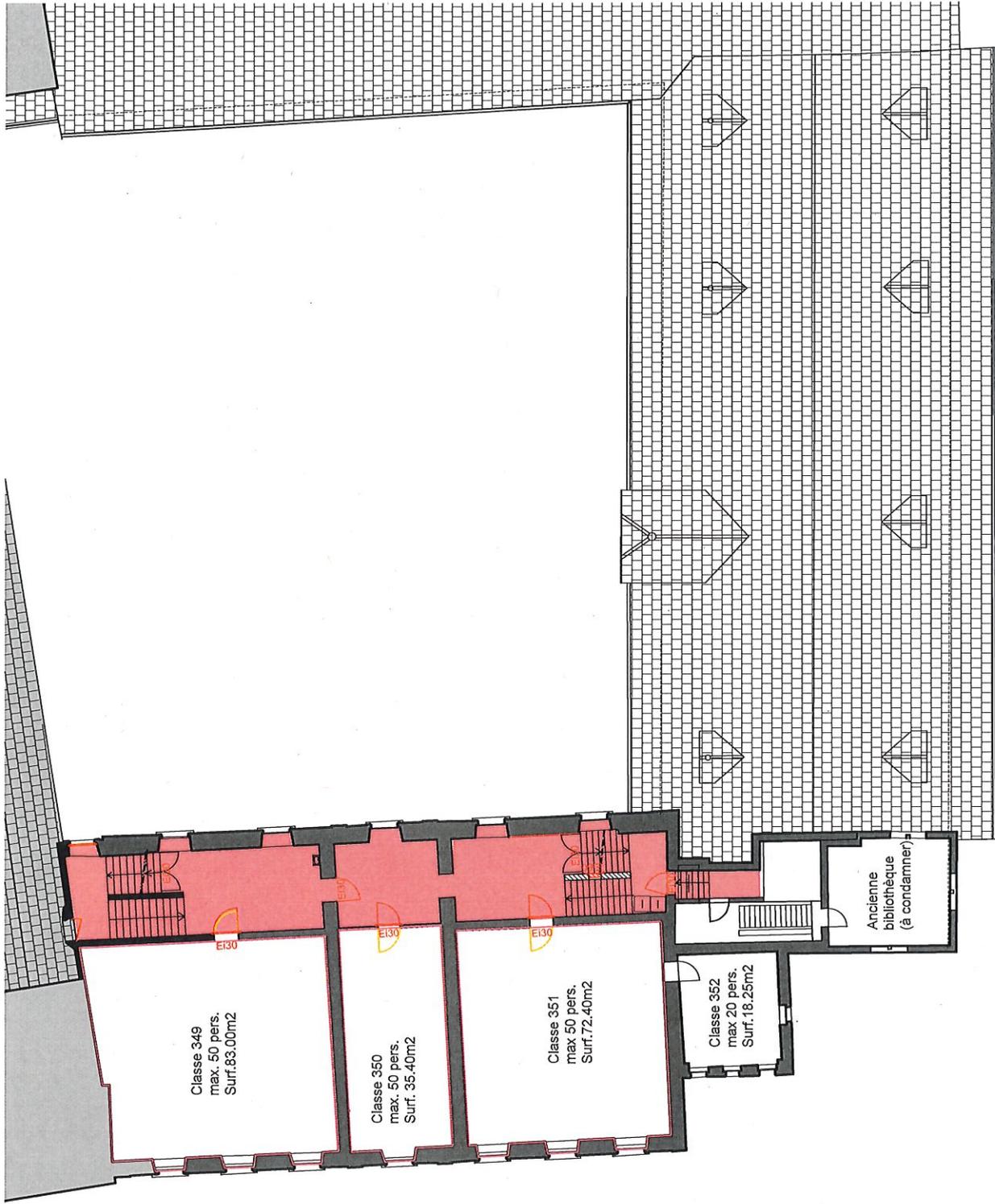
SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

Payenne	SITE HISTORIQUE école		DATE 03.12.2019/SN
	REZ-DE-CHAUSSEE		
PLAN Couloirs			



SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

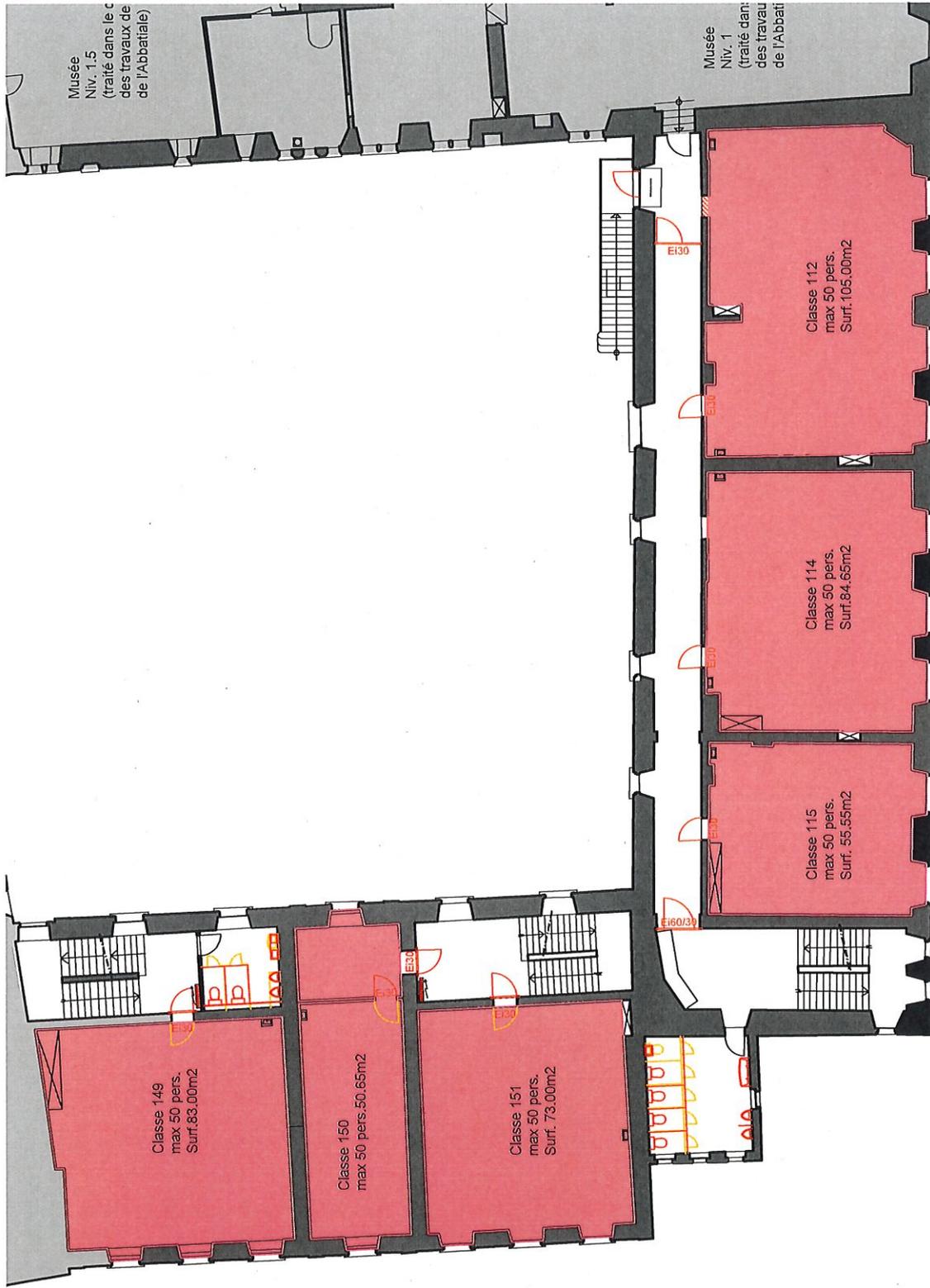
	SITE HISTORIQUE école ETAGE 2 PLAN Couloirs	DATE 03.12.2017/SN



SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

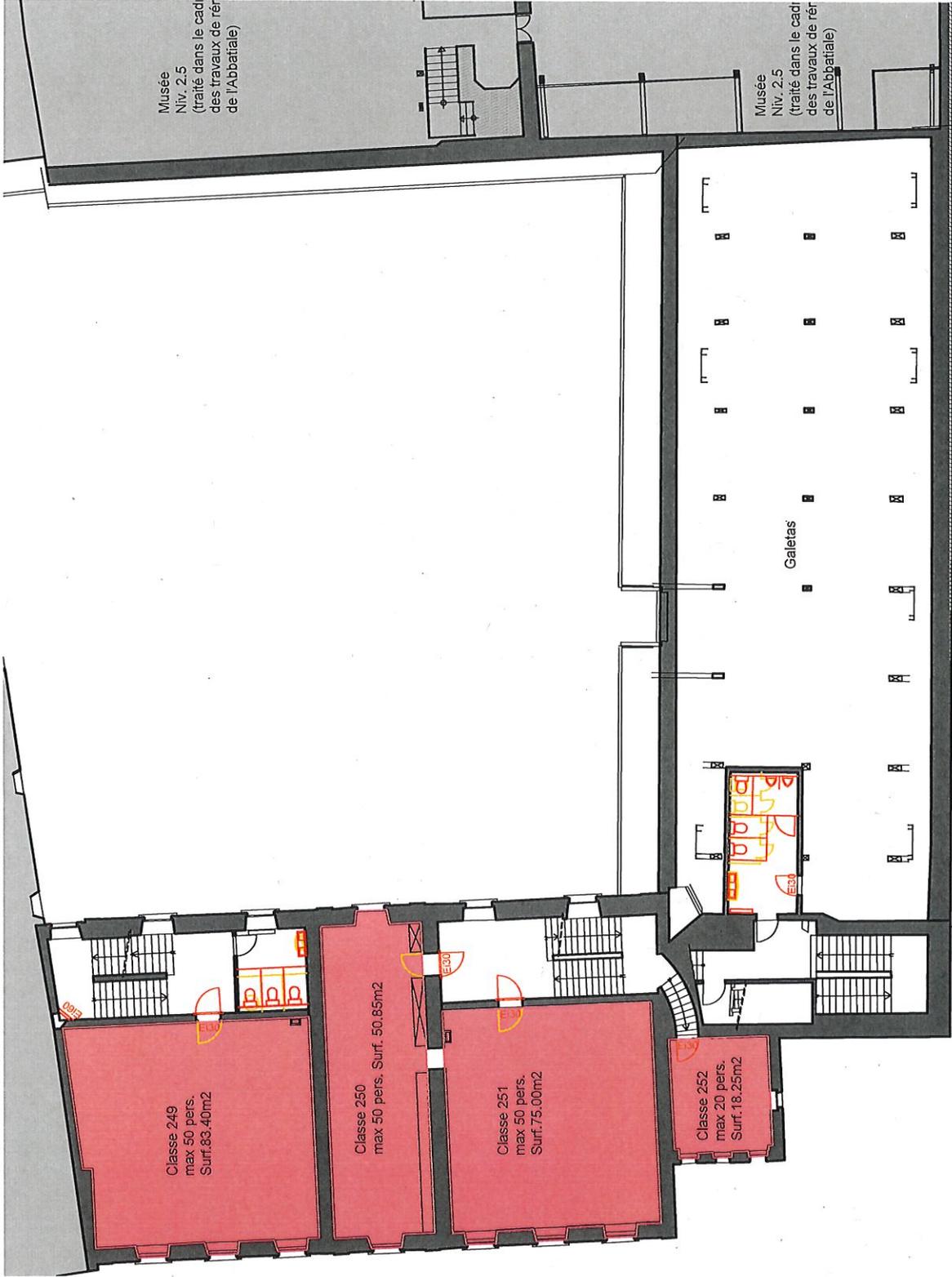
SITE HISTORIQUE école ETAGE 3 PLAN Couloirs	DATE 03.12.2019/SN





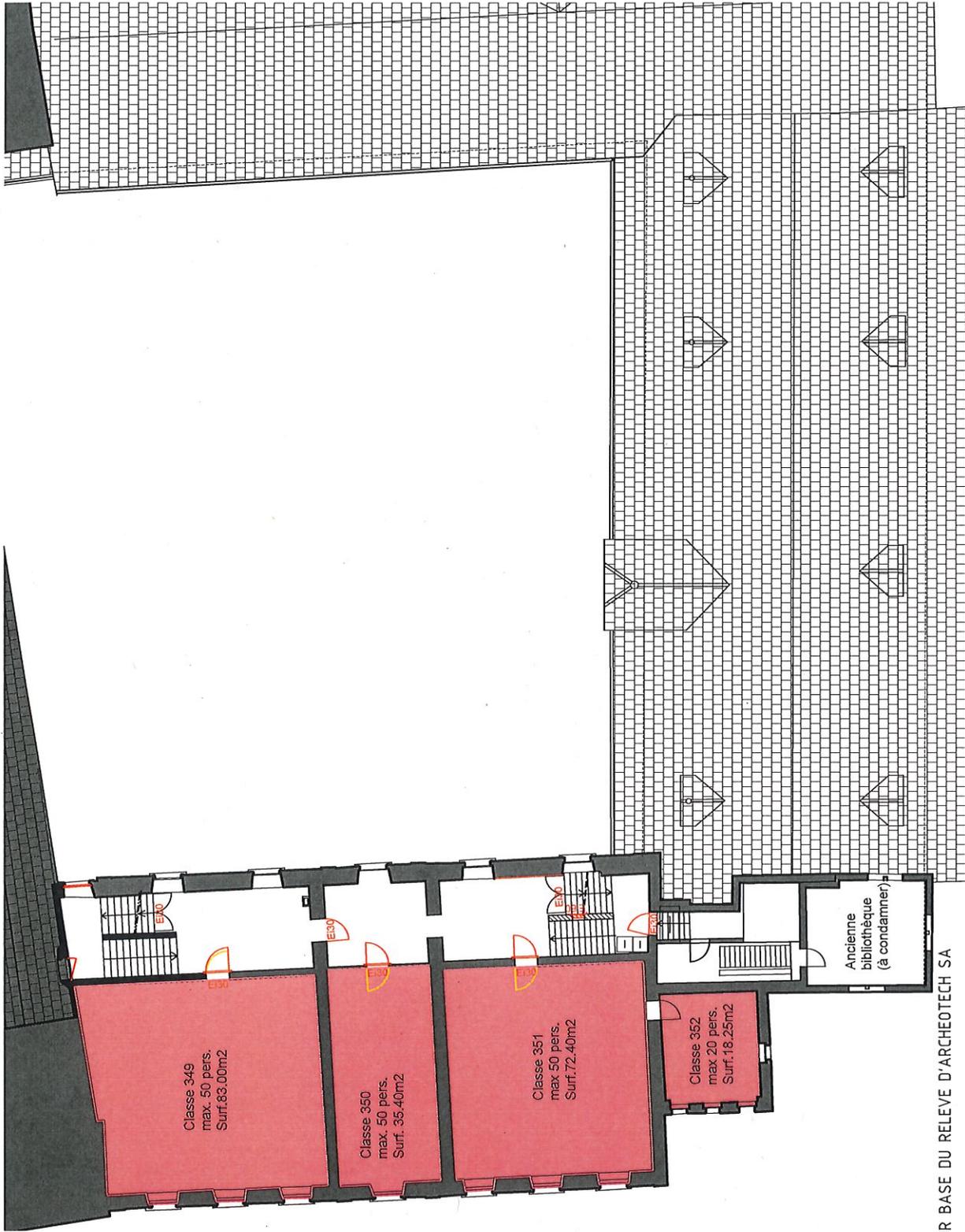
SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

Payenne	SITE HISTORIQUE école		DATE 03.12.2019/SN
	ETAGE 1		
PLAN Classes			



SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

Payenne	SITE HISTORIQUE école		DATE 03.12.2019/SN
	ETAGE 2		
PLAN Classes			



SUR BASE DU RELEVÉ D'ARCHEOTECH SA

	SITE HISTORIQUE école		DATE 03.12.2019/SN
	ETAGE 3		
PLAN Classes			